

Les réponses aux violations à l'encontre des défenseurs des droits humains exigent des données solides

Les membres du Forum Asie-Pacifique des institutions nationales des droits humains s'engagent à renforcer la protection des défenseurs des droits humains dans la région Asie-Pacifique. L'amélioration de la collecte des données concernant des violations à l'encontre des défenseurs des droits humains et un renforcement de l'accès aux programmes de réinstallation figurent parmi les actions prévues pour les cinq prochaines années.

Cet été, deux membres du personnel de la Commission indépendante des droits humains d'Afghanistan ont été la cible d'un engin explosif alors qu'ils se rendaient au siège de la Commission à Kaboul. Tous deux sont décédés des suites de leurs blessures. Aux Philippines, le Congrès a récemment promulgué une nouvelle loi contre le terrorisme, qui prévoit de vastes pouvoirs d'exécution qui permettront au gouvernement de faire taire les défenseurs des droits humains. En Thaïlande, les défenseurs des droits humains sont confrontés aux menaces et aux intimidations du secteur privé, après s'être exprimés contre des projets de développement destructeurs pour l'environnement et la société.

Ces exemples, parmi tant d'autres, illustrent crûment certains des risques auxquels s'exposent les défenseurs des droits humains lorsqu'ils défendent les droits humains dans la région Asie-Pacifique. Ces risques n'ont fait que s'accroître depuis le début de la pandémie de COVID-19. Afin de renforcer la protection des défenseurs des droits humains dans la région, des représentants de huit institutions membres du Forum Asie-Pacifique des institutions nationales des droits humains (APF) finalisent actuellement un plan d'action régional global sur les défenseurs des droits humains, qui décrit comment l'espace civique se réduit dans la région. Le plan contient des analyses contextuelles précises et la présentation de cas qui illustrent les défis rencontrés par les défenseurs des droits humains et la façon dont ils y répondent, ainsi qu'un ensemble d'actions tant régionales que nationales, que l'APF et ses 25 institutions membres mettront en œuvre d'ici 2025 afin d'améliorer le respect des droits des défenseurs dans la région.

Nous avons besoin de données régionales concernant les violations

L'une des actions mises en évidence dans le plan global est la nécessité de recueillir des données au sujet des violations commises à l'encontre des défenseurs des droits humains, tant au niveau régional qu'au niveau national.

« Disposer de données et de statistiques solides qui décrivent la situation des défenseurs des droits humains dans la région permettra à l'APF de réagir beaucoup plus efficacement aux violations quand et là où elles surviennent. Certains de nos membres entendent les plaintes des défenseurs et réalisent déjà un suivi et des rapports des violations. Toutefois, nous prévoyons de les aider à consolider les données qu'ils collectent et dont ils tirent des rapports », explique Phillip Wardle, responsable des affaires juridiques et politiques de l'APF, qui participe à l'élaboration du plan d'action.

Une autre action primordiale mise en évidence par le plan d'action est la facilitation de l'accès à l'aide et à la protection pour les défenseurs des droits humains, lorsqu'ils sont exposés à des risques de représailles, reçoivent des menaces de mort ou craignent pour leur vie pour toute autre raison.

Renforcer l'accès des défenseurs à la réinstallation

Dans la région, plusieurs programmes de réinstallation et de prise en charge offrent la possibilité aux défenseurs des droits humains d'être réinstallés dans un lieu sûr dans un autre pays, tout en développant leurs compétences afin qu'ils puissent travailler plus efficacement lorsqu'ils rentreront chez eux. Néanmoins, dans de nombreux pays, les défenseurs des droits humains, en particulier ceux qui vivent dans des zones reculées ou de conflit, ne connaissent pas ces programmes.

« Les institutions nationales des droits humains peuvent jouer un rôle crucial de sensibilisation à ces programmes. Elles peuvent entrer en contact avec d'autres défenseurs dans leur pays d'origine et peuvent les aider à demander à bénéficier de ces programmes », indique Phillip Wardle.

Le plan d'action régional est principalement un engagement politique des membres de l'APF visant à orienter leur action au cours des quatre prochaines années. Toutefois, puisqu'il sera publié et diffusé largement dans au moins quatre langues différentes, il constituera également une source d'informations importante pour d'autres défenseurs des droits humains concernant les programmes à leur disposition pour les protéger et promouvoir leurs droits.

« Grâce à ces engagements et au soutien de nos partenaires, nous sommes persuadés que la situation des défenseurs des droits humains sera renforcée dans la région. Le document nous aidera également à orienter l'engagement de l'APF avec des partenaires internationaux dans la région », souligne Phillip Wardle.